CONSEIL
DES COMMUNAUTÉS
CULTURELLES
ET DE L'IMMIGRATION
DU QUÉBEC

*AVIS*
à la Ministre des Communautés
culturelles et de l'immigration

# LES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET LES COMMUNICATIONS

Québec

# AVIS

# SUR

# LES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

# ET

# LES COMMUNICATIONS

Publié par
le Conseil des Communautés culturelles
et de l'Immigration
Dépot légal - 1e trimestre 1987

Adopté le 19 novembre 1986

Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-17016-4

TABLE DES MATIERES


Page

Composition du Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec . . . . . 3

Membres du Comité sur les Communautés culturelles . . . 4

INTRODUCTION . . . . . 5

1. Problématique générale. . . . . 8

2. Bilan de la consultation. . . . . 14

3. Recommandations . . . . . 25

ANNEXES . . . . . 33


*

## COMPOSITION DU CONSEIL DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION DU QUÉBEC*

| | |
|---|---|
| Présidente: | Juanita WESTMORELAND-TRAORÉ |
| Vice-président aux Communautés culturelles: | Dominique de PASQUALE |
| Vice-Président à l'Immigration: | Raymond PAQUIN |
| Membres: | Robert ATTAR<br>Théoharis FOURNARIS<br>Julien HARVEY<br>Jean ISSERI<br>Randy M. MYLYK<br>Maria Fernanda OLIVEIRA<br>Léon OUAKNINE<br>Nicolas T. PAGONIS<br>Kofi SORDZI<br>Luigi TESOLIN<br>Djamel TOUALBI<br>Phuong TRINH |

Participent aussi aux séances du Conseil, sans droit de vote:

Régis VIGNEAU, sous-ministre du Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration

Jacques JOHNSON, secrétaire du Conseil.

*Quatre membres, dont les mandats respectifs se terminaient en juin 1986, ont aussi apporté leur concours à la consultation dont il est fait mention dans le présent document. Ce sont: Lucille BERNATCHEZ, Manuel de ALMEIDA-MOURA, José-Armand BARRERA et Egan CHAMBERS.

## MEMBRES DU COMITÉ
## SUR LES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

| | |
|---|---|
| Président du Comité: | Dominique de PASQUALE |
| Membres: | Julien HARVEY<br>(Personne-ressource pour le dossier "Communications")<br>Théoharis FOURNARIS<br>Randy M. MYLYK<br>Léon OUAKNINE<br>Kofi SORDZI<br>Luigi TESOLIN<br><br>Juanita WESTMORELAND-TRAORÉ<br>ex-officio |
| Agente de recherche chargée de la préparation de l'Avis: | Hoa NGUYEN |
| Secrétaire: | Rosalia DIAKIW |

## INTRODUCTION

Les communications jouent un rôle-clé dans la représentation qu'une société se fait d'elle-même. Aussi peut-on poser la question suivante: l'image véhiculée par l'ensemble du réseau des communications reflète-t-elle bien la réalité désormais multiculturelle et multiraciale du Québec?

Pour y répondre, il faut pouvoir évaluer la visibilité des minorités ethniques et raciales dans les médias, dans la publicité et dans l'information: quelle place leur accorde-t-on?

Pour le savoir, le Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec (CCCI) a organisé une consultation publique sur le thème "Les Communautés culturelles et les Communications au Québec". En effet, le Conseil a, dans son mandat, la responsabilité de solliciter des opinions, de recevoir requêtes et suggestions tant de personnes que d'organismes sur toute question relative aux communautés culturelles et à l'immigration. Le Conseil peut alors en saisir, sous forme d'avis, la Ministre et lui soumettre des recommandations.

Cette consultation s'est avérée d'autant plus nécessaire qu'au cours des mois qui l'ont précédée, Radio-Québec avait annoncé la décision de supprimer l'émission "Arrimage" de sa programmation 1986-1987. Cette émission était, de l'avis du Conseil, la plus importante pour assurer une présence substantielle des communautés culturelles dans l'ensemble du réseau francophone de télévision du Québec.

Le 15 mai 1986, le Conseil a donc lancé une invitation publique à tous les intervenants concernés: représentants gouvernementaux, médias nationaux (québécois), médias ethniques, monde de la publicité, organismes interculturels... Le Conseil espérait ainsi rejoindre un maximum d'intervenants afin de faire le bilan de la situation à partir de réalisations, de réflexions et de suggestions qu'une telle consultation pourrait susciter. Les 12 et 13 juin 1986 se sont tenues, au Centre Saint-Pierre de Montréal, des audiences au cours desquelles 24 organismes sont venus présenter leurs mémoires. Quelques autres (5) n'ayant pu assister, ont fait parvenir au Conseil leurs avis après les dates d'audition. Enfin, le Conseil a tenu une journée d'audience à Québec,le 1er octobre 1986, au Centre international des femmes, pour recevoir les requêtes des organismes de cette région. Faute de temps et de ressources, il n'a pu étendre sa consultation aux autres régions du Québec. Le Conseil se propose de le faire à l'avenir, lors de consultations ultérieures sur d'autres thèmes.

On trouvera en annexe la liste complète des participants.

Le Conseil se réjouit et se félicite de la participation de tous ceux et celles qui ont, à si brève échéance, répondu à son invitation. Le Conseil tient à souligner ici leur précieuse contribution. Les éléments d'information et les témoignages déposés au cours des audiences ont jeté un éclairage nouveau sur le rôle des systèmes de communication à caractère ethnique.

Le Conseil déplore cependant l'absence quasi totale de représentants de la grande presse nationale (québécoise), écrite et parlée, lors de ces auditions, et celle du monde de la publicité.

L'Avis qui fait l'objet du présent document est le fruit de cette consultation: le bilan effectué et les recommandations avancées sont essentiellement la synthèse et le reflet des réflexions et des suggestions recueillies auprès de tous les participants[1].

---

1. La synthèse des mémoires et présentations est disponible au Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec.

## 1. PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE

### 1.1 Le contexte historique

Le Québec d'aujourd'hui se compose de gens de cultures, de religions, de races et d'origines ethniques différentes. Son expérience en matière d'immigration depuis la deuxième guerre, la migration internationale très forte et la croissance des groupes culturels et raciaux qui en a résulté, sont autant de facteurs qui ont sans doute contribué à façonner le nouveau visage pluriethnique et multiculturel de la société.

En 1981, le Gouvernement du Québec a proposé un plan d'action[2] à l'intention des communautés culturelles. Ce plan traduit la volonté de "favoriser l'épanouissement des diverses traditions culturelles" au sein d'un Québec majoritairement francophone, et de "faire accomplir des grands pas vers une société de chances égales". Il fait état, entre autres, de la nécessité de mieux diffuser l'information auprès des communautés culturelles. A cet égard, les médias ethniques constituent pour leurs clientèles, la voie privilégiée d'information sur l'évolution de la vie québécoise; on leur reconnaît aussi un rôle capital dans la transmission de l'information gouvernementale relative aux programmes, services et emplois.

---

2. Autant de façons d'être québécois, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, 1981, 88 p.

Le document parle aussi de la nécessité de sensibiliser la majorité francophone à l'apport des communautés culturelles.

A l'automne 1985, la Commission de la culture présidée par M. Richard French, recommande dans son rapport[3] que

> "le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec mette sur pied, surtout à l'intérieur de la grande région de Montréal, des programmes d'éducation populaire et de marketing social concernant les avantages économiques et démolinguistiques (c'est à dire le multiculturalisme en français) que procurent au Québec les membres des communautés culturelles".

La décision de Radio-Québec, en 1986, de supprimer de sa programmation 1986-1987 l'émission "Arrimage", a soulevé un tollé de protestations et amené la formation d'un comité d'appui en avril. Ce "comité pour la présence et la visibilité des

---

3. Etude de l'impact culturel, social et économique des tendances démographiques actuelles sur l'avenir du Québec comme société distincte, sept.1985, 112 p.

communautés culturelles à Radio-Québec" a fait circuler de nombreuses pétitions pour sensibiliser l'opinion publique.

En mai 1986, le Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec adressait un avis à Mme Louise Robic, ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration: il y déplore la disparition d' "Arrimage", et demande une place équitable pour les communautés culturelles dans la programmation de Radio-Québec; il recommande également une meilleure représentation des professionnels des communications issus des communautés culturelles à l'écran de Radio-Québec, ainsi que la mise en place d'une politique démontrant la volonté de Radio-Québec d'assumer un rôle éducatif relativement aux communautés culturelles.

Tout récemment, la station de radio CKLM annonçait le lancement d'une émission radiophonique en italien et en français, dont 60% du contenu sera italien.

Au plan canadien, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) publie, en 1985, un avis[4] énonçant des lignes directrices qui favorisent l'essor de la programmation à caractère ethnique et qui garantissent aux communautés culturelles des services adéquats de radiodiffusion. Faisant suite à des audiences publiques sur la question, le document rapporte les nombreuses inquiétudes exprimées quant à l'équilibre, la représentation juste des minorités ethniques et raciales dans les médias, et quant aux stéréotypes qui y sont rattachés.

Tout récemment, le rapport Caplan-Sauvageau consacre un chapitre aux minorités culturelles[5]. Il recommande, entre autres, que "la Loi sur la radiodiffusion fasse état de la nécessité pour les radiodiffuseurs de composer leurs programmes de manière à refléter le multiculturalisme dans une société bilingue".

---

4. CRTC, une politique en matière de radiodiffusion qui reflète la pluralité linguistique et culturelle du Canada, Ottawa, juillet 1985, 35 p.

5. "Radiodiffusion et multiculturalisme" (chap. 22) dans Rapport du Groupe de travail sur la politique de la radiodiffusion, Ministère des Communications, Ottawa, 1986, 789 p.

Quant aux moyens, l'éducation, l'information du public et la consultation permettent, "dans une certaine mesure, d'améliorer la façon dont sont présentées les minorités". Le groupe de travail estime cependant que "l'une des mesures les plus efficaces pour enrayer les stéréotypes ethniques et l'ethnocentrisme consiste à augmenter la représentation des minorités à tous les échelons de l'industrie". Il propose d'ailleurs, dans une autre partie du rapport, des mesures fermes qui feraient des programmes d'équité dans l'emploi une condition d'obtention des permis pour les radiodiffuseurs. (Chap. 6 "Principes et objectifs" p. 158).

## 1.2 Le rôle des médias dans la société

On dit souvent que les médias sont le miroir de la société dans laquelle nous vivons. Et si nous ne nous reconnaissons pas clairement dans ce miroir, c'est probablement que la société ne nous voit pas comme faisant partie d'elle.

Les médias exercent aussi, tant par le choix de l'information que par la façon de la présenter, une influence certaine sur les opinions, les perceptions et les attitudes du public, notamment des jeunes. Ils constituent, à cet égard, un outil puissant de persuasion. Ils peuvent ainsi contribuer à l'évolution des mentalités et jouer un rôle éducatif important.

Le présent avis s'inscrit dans ce contexte général où les préoccupations pour une plus grande visibilité des minorités ethniques et raciales dans les médias sont de plus en plus largement partagées; l'évaluation de cette visibilité dans les communications, sur le plan quantitatif et qualitatif, devrait permettre l'identification de moyens assurant une représentation plus équilibrée et plus juste de la pluralité du Québec.

## 2. BILAN DE LA CONSULTATION

Le texte qui suit présente la synthèse des avis et commentaires que le Conseil a recueillis au cours des audiences publiques. Il expose les principales idées exprimées par la majorité des participants et fait état des difficultés et lacunes qui ont été les plus fréquemment soulevées à l'occasion de cette consultation.

Il s'en dégage trois constatations majeures:

Il existe un écart considérable entre la réalité multiethnique de la société québécoise et l'image qu'en donnent les médias.

Toutefois, des expériences positives témoignent des possibilités d'amélioration à la situation.

Montréal et le reste du Québec constituent, en regard des communautés culturelles, deux mondes différents et distincts.

## 2.1 Les écarts

De façon générale, il semble exister un écart important entre la réalité multiethnique de la société québécoise - surtout montréalaise - et l'image qu'en reflètent les médias: les minorités, en particulier les minorités visibles, y sont encore trop rarement représentées.

Cet écart se manifeste de diverses façons, à différents niveaux de préoccupations.

2.1.1 Les minorités ethniques et raciales manquent de visibilité dans les médias, en particulier dans les médias francophones. Elles y sont souvent sous-représentées, parfois même absentes. La société québécoise, reflétée à la radio et à la télévision, est blanche et monolithique. Ainsi, l'image transmise par les sociétés d'état Radio-Canada et Radio-Québec créent chez les membres de ces minorités le sentiment d'être des étrangers dans leur propre pays.. La presse écrite francophone pour sa part ignore quasiment la réalité multiculturelle. La très faible couverture des manifestations et événements ethniques en est un exemple significatif. Il est temps de corriger la situation tant dans l'information que dans la publicité.

Il faut mieux refléter le visage multiethnique et multiculturel du Québec, en particulier celui de Montréal.

Certains participants croient en la nécessité d'une politique multiculturelle, et demandent aux organismes chargés de réglementer les réseaux de communications (comme le CRTC au plan canadien ou encore le Conseil de presse au Québec) d'en faire une de leurs préoccupations majeures.

2.1.2 La représentation des minorités ethniques et raciales est souvent négative, tant dans la presse écrite que parlée. D'une part, le traitement des nouvelles et des informations relatives à ces groupes est encore entaché de stéréotypes et de préjugés négatifs. Ainsi, on met en évidence l'origine ethnique des personnes ayant commis des délits, surtout lorsqu'il s'agit de minorités visibles. A cet égard, l'étude réalisée par M. Pierre Touré sur le racisme dans les quotidiens de Québec, est citée en exemple. "Les communautés culturelles n'existent que lorsqu'il arrive des choses fâcheuses".

2.1.3 Le Conseil de presse du Québec, de l'avis de quelques-uns, devrait, à l'occasion de plaintes portant sur la discrimination et le racisme dans les médias, avoir plus de dents et faire preuve d'une grande sévérité. Il devrait, par ailleurs, compter parmi ses membres un représentant des minorités visibles.

2.1.4 D'autre part, la contribution des communautés culturelles à la vie politique, économique et sociale du Québec est largement sous-estimée; on n'en retient souvent que l'aspect folklorique (nourriture, coutumes...). Décrire le vécu quotidien des immigrants, comprendre et expliquer de manière approfondie leur situation, celle de leur pays d'origine, analyser leurs valeurs et leur culture, sont autant d'efforts pour réduire leur marginalisation par rapport à la société. Malheureusement, les articles et reportages de ce genre sont encore rares. La quantité et la qualité de l'information à contenu interculturel sont déficientes.

2.1.5 L'accès à l'emploi est un problème réel pour les membres des communautés culturelles, notamment pour ceux des communautés visibles, pour les femmes et pour les jeunes.

Les professionnels des communications,issus de ces communautés, ont difficilement accès aux emplois dans le domaine de leur compétence. Trop souvent encore, ils doivent se contenter d'accomplir des tâches secondaires et subalternes.

Les participants estiment qu'il faut ouvrir davantage aux communautés culturelles la porte des institutions publiques, et plus particulièrement celle des organismes de communication.

2.1.6 Il y a peu de publicité gouvernementale dans la presse ethnique. Cette situation crée deux difficultés: d'une part, les médias ethniques ne peuvent bénéficier de fonds suffisants pour survivre et se développer; d'autre part,les communautés culturelles manquent d'information sur les services et les emplois offerts par les organismes gouvernementaux et la Fonction publique.

2.1.7 On assiste à une certaine ghettoïsation de l'information; cette dernière circule peu d'une communauté culturelle à une autre, et encore moins d'une communauté à l'ensemble de la population. Pour éviter que "les immigrants se parlent à eux-mêmes", les participants conviennent de la nécessité d'établir et de maintenir des mécanismes de relais pour assurer les échanges d'information des communautés culturelles entre elles, et aussi avec la grande presse "nationale" (québécoise). L'émission "Arrimage", la rubrique de Mme Lily Tasso dans La Presse, certaines revues (Humanitas, Vice Versa...), Radio Centre Ville et CFMB, sont autant d'exemples de ces relais qui permettent aux communautés de sortir de leur isolement.

Certains réclament une aide gouvernementale pour mieux publiciser, promouvoir et diffuser auprès du grand public l'information provenant des communautés culturelles.

2.1.8 L'éducation interculturelle, en termes d'ouverture et de sensibilisation aux différences culturelles, constituerait un moyen de pallier ces lacunes; cependant, elle reste à faire dans le public comme dans les milieux de presse. Il est nécessaire de faire évoluer les mentalités vers une perception positive et valorisante du pluralisme culturel. A cet égard, la disparition d' "Arrimage" constitue un recul déplorable.

2.1.9 Dans le même esprit, ces communautés culturelles peuvent contribuer à éliminer certains écarts en intensifiant leurs efforts pour mieux faire connaître les ressources et compétences professionnelles de leurs membres et pour faciliter l'échange d'informations avec la presse nationale (québécoise).

## 2.2 Les acquis

En dépit des lacunes que la majorité des participants ont relevées, quelques-uns d'entre eux ont tenu à faire part au Conseil des progrès accomplis dans certains domaines. Ils démontrent ainsi que la réalité multiethnique est, malgré tout, plus perceptible dans les médias qu'il y a dix ans. Les exemples, pour n'en énumérer que quelques-uns, sont éloquents:

- La Société Radio-Canada a commencé la préparation d'études de ses effectifs, tel qu'exigé par la Loi C 62 "Equité en emploi". Le réseau anglais (CBC) a amorcé,il y a deux ans, à Toronto, une expérience de formation des membres des communautés culturelles au journalisme; même si le nombre des candidats acceptés était fort limité, l'entreprise s'est avérée assez intéressante pour être citée en modèle.

- Il faut se réjouir des efforts appréciables déployés ces dernières années par des quotidiens comme La Presse de Montréal (rubrique de Mme Lily Tasso) et, dans une moindre mesure Le Soleil de Québec, pour couvrir les événements ethniques et culturels.

- Dans la région de Québec, les journaux régionaux manifestent un intérêt grandissant pour les communautés culturelles et publient assez régulièrement depuis un an et demi des articles de fond sur les pays du Tiers-Monde et la vie des immigrants au Québec. On retrouve le même intérêt du côté des "petits médias", lié aux regroupements sociaux, aux paroisses et aux syndicats.

- A Montréal,les expériences positives de Radio Centre-Ville et de CFMB sont bien connues: ces radios communautaires, diffusées en plusieurs langues, tentent d'établir des ponts entre les communautés culturelles d'une part, entre ces dernières et la société d'accueil d'autre part. Elles répondent aux besoins d'information des membres de ces communautés et leur offrent de "sortir de l'isolement par l'implication".

- Parmi les acquis, on peut souligner, d'une façon générale, la vigueur et la floraison des médias ethniques encore que ceux-ci soient trop souvent fragiles. Les fortes cotes d'écoute pour certaines émissions (ex: Télé-Domenica) témoignent de l'intérêt particulier que cette télévision suscite, non seulement chez les italiens, mais également chez les anglophones et les francophones.

- Enfin, un certain nombre de participants ont fait état de la réaction très positive des jeunes à la dimension multiculturelle et multiethnique du Québec. Par exemple, Québec Multi-Plus, organisme de jeunes, s'est donné comme mandat de sensibiliser le personnel des institutions du secteur public et parapublic aux apports positifs des communautés culturelles au Québec.

## 2.3 Montréal et les autres régions du Québec: deux entités distinctes

La situation particulière des régions a attiré l'attention du Conseil, lors des audiences tenues à Québec.

Les communautés culturelles y sont peu nombreuses, peu développées, donc peu visibles. L'arrivée des immigrants y est un phénomène relativement récent, leur nombre peu élevé, leur dispersion géographique très grande. Aussi n'y retrouve-t-on pas vraiment de quartier ethnique ni de ghetto. Cela explique l'absence d'associations ethniques fortement structurées et de médias ethniques. A Québec comme dans les autres régions éloignées de Montréal, il n'y a pas risque de ghettoïsation de l'information. Le danger est plutôt celui de "l'assimilation" à la majorité: l'intégration à la société d'accueil passe par le nivellement des différences et non par la valorisation de la diversité culturelle.

Les médias dans ces régions n'ont pas à choisir leur langue de communication, le français étant d'emblée la langue d'usage, tandis qu'à Montréal les communautés culturelles sont partagées entre deux communautés linguistiques, ce qui entraîne des tensions additionnelles.

A cet égard, le Conseil est sensible aux difficultés originant des options linguistiques des communautés culturelles.

## 2.4 La disparition d' "Arrimage"

La très grande majorité des intervenants déplorent l'événement. Cette émission est perçue comme un outil de rapprochement entre les communautés culturelles et la société d'accueil, comme un moyen de valoriser les membres de ces communautés. Aussi les participants ont-ils insisté sur la nécessité de maintenir une émission entièrement consacrée aux communautés culturelles, du même genre qu' "Arrimage".

De plus, ils considèrent que l'intégration de la dimension multiculturelle à l'ensemble de la programmation de Radio-Québec est un moyen privilégié pour refléter la réalité sociale et culturelle du Québec.

## 3. RECOMMANDATIONS

CONSIDÉRANT QUE

- la dimension interculturelle est une composante réelle et essentielle de la société québécoise;

- les médias doivent exercer non seulement un rôle d'information et de communication, mais aussi un rôle d'éducation, et influencent la formation d'opinions et d'attitudes;

- le Gouvernement et les organismes publics ont une responsabilité dans la reconnaissance et la promotion de la diversité ethnique et culturelle de la société;

- l'image véhiculée par les médias et la publicité reflète encore insuffisamment, et de façon inadéquate, la réalité multiethnique, multiraciale et multiculturelle du Québec;

- les communautés culturelles ont une contribution importante à faire pour améliorer cette image.

LE CONSEIL RECOMMANDE A LA MINISTRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION DU QUÉBEC

3.1 L'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique d'ensemble d'information et de communication à l'intention des communautés culturelles. Une telle politique devra comprendre la sensibilisation à la réalité multiculturelle et multiraciale de la société,et définir une problématique spécifique aux femmes et aux jeunes des communautés culturelles; elle devra aussi se préoccuper du soutien aux médias ethniques,et de la concertation entre les divers intervenants gouvernementaux, les médias ethniques et les grands médias "nationaux" (québécois).

3.2 La prise en charge de cette politique par le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec qui en assurera le pilotage. Le MCCI a, en effet, développé une sensibilité particulière aux besoins et aux préoccupations des communautés culturelles; il s'est déjà doté d'instruments et de mécanismes d'intervention en relation avec d'autres ministères tels que l'Education,les Affaires culturelles, la Santé et les Services sociaux...; il a également acquis une expertise certaine dans le développement de programmes à l'intention de ces communautés.

3.3 L'implantation planifiée de cette politique dans l'ensemble des organismes gouvernementaux, en liaison avec le ministère des Communications, et des représentants des communautés culturelles.

3.4 La poursuite, dans cette politique, des objectifs suivants:

3.4.1 l'accroissement de la visibilité des minorités ethniques et raciales dans les médias;

3.4.2 la mise en évidence et la valorisation de la contribution des communautés culturelles à la croissance de la société québécoise sur le plan économique, social et culturel;

3.4.3 l'intégration de la dimension interculturelle à l'ensemble de la programmation des réseaux de radiodiffusion;

3.4.4 l'embauche d'un plus grand nombre de représentants des communautés culturelles dans le réseau des communications, à tous les niveaux d'emploi (recherche, animation, programmation, gestion...).

3.5 L'adoption, par le Gouvernement, des mesures suivantes en vue de la réalisation des objectifs précités:

3.5.1 favoriser l'implantation de programmes d'accès à l'égalité:

la réglementation en vertu de la Charte des droits de la personne prévoit déjà, pour une entreprise, la possibilité de se doter d'un programme d'accès à l'égalité sur une base volontaire; les médias nationaux (québécois),et en particulier Radio-Québec, devraient être visés prioritairement; à cet effet, le Gouvernement pourrait "encourager" l'implantation de ces programmes dans les médias par le moyen de diverses mesures de soutien (par exemple, par un appui financier);

le Conseil souhaite que l'examen qu'a fait le Gouvernement de la question de l'obligation contractuelle l'amènera à édicter des normes permettant d'exiger, dans certains cas, des programmes d'accès à l'égalité comme condition d'octroi d'un contrat ou d'une subvention gouvernementale;

3.5.2 encourager, en fournissant le support technique et financier, la mise sur pied d'une banque de personnes-ressources issues des communautés culturelles et possédant des compétences dans le domaine des communications; cette banque devrait notamment comprendre des finissants des départements de communications des universités, qui sont membres de ces communautés;

3.5.3 susciter des occasions d'échanges et de concertation entre médias ethniques et médias "nationaux" (québécois), dont l'aboutissement pourrait être la création d'une agence spécialisée;

3.5.4 appuyer l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme de formation et de perfectionnement à l'intention des communicateurs des communautés culturelles; un tel programme devrait leur permettre de se familiariser avec les pratiques journalistiques locales;

3.5.5 réaliser, à la grandeur du Québec, un programme de sensibilisation à l'intention du grand public, des propriétaires de presse et des professionnels du monde des médias, en particulier des étudiants des écoles de journalisme, des départements de communications et de formation des maîtres, dans les universités; un tel programme devrait contribuer à l'approfondissement de la culture des journalistes et des enseignants en regard d'un contenu multiculturel diversifié;

3.5.6 assurer une représentation équitable des communautés culturelles dans la publicité gouvernementale;

3.5.7 accroître la publicité gouvernementale dans la presse ethnique, relativement aux services et emplois offerts. A cet effet, un pourcentage du budget consacré à cette publicité devrait être spécifiquement alloué aux médias ethniques;

3.5.8 maintenir les subventions à la presse ethnique, par le biais des programmes tels ceux du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec (programme d'aide aux médias des communautés culturelles) ou du ministère des Affaires culturelles;

3.5.9 rétablir, dans la programmation de Radio Québec, une émission spécifiquement consacrée aux communautés culturelles, du même genre qu' "Arrimage".

LE CONSEIL RECOMMANDE AU CONSEIL DE PRESSE

- d'accroître sa vigilance et sa sévérité face aux manifestations racistes et discriminatoires à l'égard des communautés culturelles dans la presse;

- d'assurer une représentation adéquate des communautés culturelles au sein du Conseil.

LE CONSEIL RECOMMANDE AUX PROPRIETAIRES DE MÉDIAS

- de favoriser l'intégration de la dimension multiculturelle et multiraciale, de même que la participation des professionnels issus des communautés culturelles dans le monde des communications;

- de se donner un code d'éthique commun, pour lutter contre la discrimination et le racisme.

LE CONSEIL RECOMMANDE A LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE

- d'exercer, conformément à sa Charte et à son mandat, une vigilance particulière et de faire preuve de sévérité exemplaire à l'endroit des manifestations racistes dans les médias.

LE CONSEIL RECOMMANDE AUX DÉPARTEMENTS DE COMMUNICATIONS ET DE FORMATION DES MAITRES DES UNIVERSITÉS

- d'intégrer dans leurs programmes de formation des éléments d'éducation interculturelle.

LE CONSEIL RECOMMANDE AUX SOCIÉTÉS D'ETAT DE RADIODIFFUSION (RADIO-CANADA ET RADIO-QUÉBEC)

- de prendre les moyens pour mieux refléter l'image ethnoculturelle du Québec, notamment en assurant une présence plus substantielle des communautés culturelles tant dans leur programmation que dans leur organisation, aux différents paliers d'emploi.

# ANNEXES

1. Liste des organismes et des individus qui sont intervenus lors des audiences, ou qui ont transmis un mémoire au Conseil.

2. Avis du Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec sur la disparition d' "Arrimage" à Radio-Québec.

## LISTE DES ORGANISMES ET DES INDIVIDUS QUI SONT INTERVENUS LORS DES AUDIENCES, OU QUI ONT TRANSMIS UN MÉMOIRE AU CONSEIL

CENTRE DE RECHERCHE-ACTION SUR LES RELATIONS RACIALES
M. Niemi Fo
COMITÉ POUR LA PRÉSENCE ET LA VISIBILITÉ DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES A RADIO-QUÉBEC
Mme Fatima Houda-Pépin
BLACK THEATRE WORKSHOP
M. Clarence Bayne
Y M C A - Département de développement communautaire
M. Pascual Delgado
C B C RADIO ET TÉLÉVISION
Mme Susan Copland
Mme NADIA ALEXAN
M. ŞENNEN COSTAS
FÉDÉRATION DES GROUPES ETHNIQUES DU QUÉBEC INC.
M. Kévork Baghdjian
LA COMMUNAUTÉ VIETNAMIENNE AU CANADA
M. Le Ngoc Tho
LES PRODUCTIONS MULTI-ETHNIQUES
Mme Marie Griffith
MONTREAL CHINESE COMMUNITY UNITED CENTRE
M. Ken Wong
CONGRÈS HISPANIQUE QUÉBÉCOIS
M. Victor Velasquez
ASSOCIATION ITALIENNE DES TRAVAILLEURS IMMIGRÉS ET LEURS FAMILLES
M. Luciano Delnegro
BLACK COMMUNITY MEDIA
M. Philippe Fils-Aimé
CONGRÈS JUIF CANADIEN
M. Jeff Kushner
LIGUE DES DROITS DE LA PERSONNE DE B'NAI BRITH, CANADA
M. Arthur Hiess
CARREFOUR LATINO-AMÉRICAIN
M. Marcel Quirion
ASSOCIATION DE LA PRESSE ETHNIQUE DU QUÉBEC
M. Georges Guzmas
QUÉBEC MULTI-PLUS
M. Claudel Toussaint
CONFÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS LINGUISTIQUES ET CULTURELLES DE QUÉBEC INC.
M. Henri Troupel

## LISTE DES ORGANISMES ET DES INDIVIDUS QUI SONT INTERVENUS LORS DES AUDIENCES, OU QUI ONT TRANSMIS UN MÉMOIRE AU CONSEIL

(suite)

VICE VERSA
M. Fulvio Caccia
S O S RACISME
M. Hamid Laïdaoui
ASSOCIATION DES JOURNALISTES ETHNIQUES DU QUÉBEC
M. Yves Alavo
RADIO CENTRE-VILLE
M. Ricardo Déchęnt
C F M B RADIO MONTREAL
M. Georges A. Sisto
CENTRE HAITIEN D'ACTION FAMILIALE
COLLECTIF DES FEMMES IMMIGRANTES DE MONTRÉAL
Mme Aoura Bizzarri
CONSEIL DE PRESSE DU QUÉBEC
Me Jean Baillargeon
RADIO-QUÉBEC
M. Jacques Girard
VIDÉOTRON
M. Michel Daignault
ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS IMMIGRANTS ET QUÉBÉCOIS INC.
Mme Jocelyne Chamé
CENTRE INTERNATIONAL DES FEMMES
Mme Guadalupe Vento
FRATERNITE MULTICULTURELLE DE QUÉBEC
M. Manuel Rivera
M. BABAKAR PIERRE TOURÉ

* *

# CONSEIL DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION DU QUÉBEC

AVIS DU CONSEIL

DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

ET DE L'IMMIGRATION

À LA MINISTRE

DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

ET DE L'IMMIGRATION DU QUÉBEC

---

SUR LA

DISPARITION D'ARRIMAGE

À RADIO - QUÉBEC

•

9 MAI 1986

•

Québec

Le 21 mars dernier, le Conseil de Radio-Québec adoptait son Plan de programmation pour l'année 1986-1987 et annonçait, du même coup, un certain nombre de choix de programmation. L'un de ces choix prévoyait une modification du traitement réservé aux communautés culturelles:

> **"Le mandat de la série ARRIMAGE ne sera plus limité à l'intérieur d'une seule série d'émissions, mais sera plutôt intégré à diverses séries telles TELESERVICE, RETRAITE-ACTION, PARLER POUR PARLER, qui élargiront leur mandat à cet effet".** (Plan de programmation 1986-1987, p. 3).

> **"La série ARRIMAGE n'étant pas reconduite, c'est désormais aux différentes émissions régulières de la programmation que reviendra la responsabilité de favoriser une plus grande identification des Néo-Québécois à la télévision de Radio-Québec et de leur faire une place traitant de sujets qui les concernent comme Québécois mais aussi comme nouveaux Québécois".** (Plan de programmation 1986-1987, p. 21).

Le Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration déplore que le choix effectué par Radio-Québec ait pour conséquence la disparition d'une émission de la qualité et de la pertinence d'ARRIMAGE. Le Conseil déplore de plus que Radio-Québec n'ait pas jugé bon de conserver au moins un créneau horaire en vue de la diffusion d'une émission spécifique sur les communautés culturelles.

Le Conseil se réjouit par ailleurs, de l'intention de Radio-Québec de faire une place plus équitable aux communautés culturelles dans l'ensemble de sa programmation. Mais le Conseil croit qu'il existe des besoins auxquels une telle option ne répond pas. En plus de servir de "relais" à une information qui circule trop souvent en vase clos, à l'intérieur de chaque communauté, une émission du type ARRIMAGE permet d'approfondir certains "dossiers" spécifiques aux communautés culturelles et à leurs liens avec la communauté d'accueil.

Le Conseil croit que Radio-Québec devrait reconnaître clairement sa responsabilité éducative relative à la place des communautés culturelles. Cette responsabilité devrait se refléter dans l'ensemble de sa programmation mais aussi dans une émission centrée sur les communautés culturelles. Le Conseil croit enfin que radio-Québec devrait prendre des mesures pour que les professionnels des communications issus des communautés culturelles, et plus particulièrement des communautés culturelles visibles, aient une représentation plus équitable.

**Résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration, lors de sa réunion du 5 mai 1986**

Considérant que la décision de Radio-Québec de supprimer ARRIMAGE n'est pas une décision d'ordre budgétaire;

considérant la pertinence du rôle d'ARRIMAGE ou d'une émission du type d'ARRIMAGE dans la sensibilisation et l'éducation interculturelle au Québec;

considérant que cette émission est la seule, à l'heure actuelle, à assurer une présence substantielle des communautés culturelles à Radio-Québec;

considérant l'importance et le rôle des communautés culturelles dans l'évolution de la société québécoise;

considérant que les nouveaux choix proposés par radio-Québec en terme de présence des communautés culturelles dans l'ensemble de la programmation sont essentiels mais insuffisants;

considérant la faible représentation des professionnels issus de communautés culturelles et, tout particulièrement, de communautés culturelles visibles, à l'écran de Radio-Québec

Le Conseil recommande:

1. De maintenir l'émission ARRIMAGE dans le plan de programmation 1986-1987 de Radio-Québec (ou une émission de type ARRIMAGE);

2. d'assurer une place équitable aux communautés culturelles dans l'ensemble de la programmtion de Radio-Québec;

3. d'assurer une meilleure représentation des professionnels des communicationsissus de communautés culturelles et, tout particulièrement des communautés culturelles visibles, à l'écran de Radio-Québec;

4. d'énoncer une politique exprimant clairement la volonté de Radio-Québec d'assumer pleinement son rôle éducatif relativement aux communautés culturelles. Cette politique devrait être assortie de mesures concrètes pour assurer une place équitable dans la programmation et une meilleure représentation des membres des communautés culturelles à l'écran de Radio-Québec.

*